

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR – CAMPRIEU**

Nombre de Conseillers en exercice : 10 L'an deux mille dix  
Le vingt mars  
présents : 09 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU (Gard)  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. André BOUDES, Maire.  
votants : 09  
Date de convocation du Conseil Municipal : 15/03/10

**PRESENTS :**

MMES/MM. André BOUDES – Francis COULANGE – Fabien ARJAILLES — Thérèse HERRERO - Marion CHOQUET – Gérard PERUS – Guillaume ROUX – Grégoire ANDREO – Nicole AMASSE.

**ABSENTS:** Eric BERNARDON.

**PROCURATION :** Néant.

Madame Viviane BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Désignation d'un avocat.**

Dossier sinistre du Lac.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au sinistre intervenu sur le lac dans la nuit du 16 au 17/08/2008, la Commune a procédé à une déclaration de sinistre auprès de MMA Assurances.

A la suite de cette déclaration, une expertise contradictoire a eu lieu en présence des parties concernées le 23/01/2009.

Le Procès-verbal émis à la suite de l'expertise étant contesté par la partie adverse en de nombreux points, il y a lieu de saisir un avocat afin de solliciter une expertise judiciaire et ester en justice le cas échéant.

Sur les conseils de MMA – IRD Recours, dans le cadre de la protection juridique de la Commune, Monsieur Le Maire propose de confier ce dossier à Me Charles FONTAINE, Avocat, 3 Place G. PERI – 30000 NIMES.